

retard constaté dans l'acheminement direct de l'aide internationale aux populations.

10. Nous soulignons cependant que la lutte que nous menons actuellement pour sauver des vies humaines et pour atténuer les effets néfastes de la famine ne devrait pas constituer l'unique objectif du soutien et de la coopération de la Communauté Internationale car cela risque de contribuer à faire de la crise un phénomène permanent. Pour notre part, nous sommes non seulement décidés à prendre des mesures plus efficaces pour surmonter la crise alimentaire actuelle mais aussi et surtout à prévenir le retour d'une telle situation en nous attaquant aux causes profondes de cette crise. Nous sommes conscients qu'une mobilisation effective et une exploitation judicieuse de nos ressources nationales et collectives, fondées sur des stratégies et des plans de développement bien formulés, sont essentielles à l'éradication de la famine, à la lutte contre la sécheresse et la désertification ainsi qu'à la réhabilitation de l'agriculture en Afrique.

11. À cet égard, nous nous engageons à accroître progressivement la part des investissements publics de nos pays respectifs dans le secteur agricole pour tendre vers l'objectif minimum de 20 à 25 pour cent d'ici à 1989.

12. L'accroissement spectaculaire du volume de la dette extérieure de l'Afrique, et l'alourdissement du service de la dette sont une autre source de profonde préoccupation dans la mesure où nos États membres sont obligés de puiser dans les maigres ressources en devises dont ils disposent. En effet, la dette extérieure de l'Afrique, qui était estimée à 158 milliards de dollars des États-Unis avant la fin de 1984 et devrait dépasser 170 milliards en 1985, constitue une charge d'autant plus lourde pour nos fragiles économies qu'elle représentait 36 pour cent du Produit Intérieur Brut de notre Région en 1984, et que le taux du service de la dette devrait excéder 27 % des exportations en 1985. L'insuffisance des flux concessionnels a contraint de nombreux États africains à recourir au marché financier international, notamment aux sources privées, à des termes et conditions d'emprunt particulièrement durs. Nous sommes préoccupés par le fait que les principales institutions financières ont délibérément laissé l'Afrique en dehors des mécanismes de négociation de la dette, conçus pour les pays en développement, et que la Communauté Internationale continue à accorder peu d'importance à la crise de la dette extérieure de l'Afrique. Cette situation est aggravée par le fait que 26 des États africains figurent parmi les pays les moins avancés dont la population vit en majorité en-dessous du niveau de subsistance, plaçant plusieurs pays africains dans